

RECOMMANDATION UIT-R S.1783

Spécificités techniques et opérationnelles caractérisant des applications haute densité du service fixe par satellite

(Question UIT-R 266/4)

(2007)

Domaine de compétence

On trouvera des ensembles de paramètres relatifs à des réseaux existants ou en projet comportant des stations terriennes de systèmes haute densité du service fixe par satellite, sous la forme d'une base de données EXCEL, pour des systèmes à satellites géostationnaires. Une autre base de données applicable à des systèmes à satellites non géostationnaires devrait être élaborée ultérieurement.

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que, parmi les bandes attribuées au SFS, la CMR-03 a identifié, dans le renvoi numéro 5.516B, des sous-bandes à 20/30 et à 40/50 GHz destinées à des applications haute densité du service fixe par satellite (HDFSS);
- b) que la Résolution 143 (CMR-03) fournit des lignes directrices pour la mise en œuvre d'applications HDFSS dans les bandes de fréquences identifiées pour ces applications;
- c) que la Recommandation UIT-R S.1594 établit des niveaux maximaux d'émission et des prescriptions connexes concernant des stations terriennes de systèmes HDFSS émettant dans la gamme des 30 GHz vers des stations spatiales géostationnaires du SFS;
- d) que, nonobstant les points b) et c) du *considérant*, il faut définir d'un commun accord, au sein de l'UIT-R, les types de systèmes que recouvre l'acronyme HDFSS, comme l'a identifié la CMR-03,

reconnaissant

- a) que les caractéristiques ci-après concernant des applications HDFSS sont identifiées dans la Résolution 143 (CMR-03):
 - les stations terriennes peuvent être mises en place rapidement, partout et de façon souple;
 - un grand nombre de stations terriennes peut être mis en place dans une zone géographique donnée;
 - les stations terriennes peuvent être déployées dans des zones urbaines, suburbaines ou rurales;
 - les applications de télécommunication peuvent être très diverses;
 - différents systèmes peuvent utiliser des satellites OSG ou non OSG;

b) qu'il est en outre indiqué dans la Recommandation UIT-R S.1594 que les caractéristiques des applications HDFSS peuvent être les suivantes:

- les caractéristiques des systèmes peuvent varier d'un réseau à l'autre;
- certains réseaux peuvent être déployés sans qu'il soit besoin d'effectuer une coordination pour chaque terminal;
- le diamètre des antennes de terminal peut être inférieur à 1,8 m;
- l'exploitation des terminaux peut être régie par une commande de réseau centralisée;

c) que, en ce qui concerne les terminaux des systèmes HDFSS, des niveaux maximaux de densité de p.i.r.e. hors axe dans la bande, des niveaux maximaux de rayonnements non désirés ainsi que des prescriptions concernant la précision de pointage de l'antenne sont proposés dans la Recommandation UIT-R S.1594,

notant

a) que la Recommandation UIT-R S.1782 donne des exemples de systèmes à satellites susceptibles de fournir un accès Internet à haut débit,

recommande

1 de prendre en compte les caractéristiques techniques des réseaux HDFSS existants ou en projet figurant dans l'Annexe 1 pour planifier et mettre en œuvre de nouveaux réseaux du SFS, et dans le cadre d'études relatives au partage de fréquences avec et entre des applications HDFSS;

2 d'encourager les administrations prévoyant la mise en œuvre de futurs réseaux OSG HDFSS à soumettre leurs caractéristiques techniques à l'UIT-R pour qu'il les intègre dans l'Annexe 1 à des fins de mise à jour, sous la forme de tableaux EXCEL et selon le modèle utilisé dans ladite Annexe.



D:\ANNEX 1.xls

NOTE 1 – Afin d'aider les administrations qui fournissent des paramètres relatifs à des réseaux HDFSS selon le modèle utilisé dans l'Annexe 1, on trouvera un exemple dans cette Annexe, basé sur le système hypothétique dans les 20/30 GHz décrit dans l'Annexe 1 de la Recommandation UIT-R S.1782 sur l'accès Internet mondial à large bande par satellite.
